

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 28 avril 2009 à 18 h 15 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Denis Émond, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur Marco Trottier

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Serge Carpentier Secrétaire général et directeur des communications

En l'absence de la présidente du comité exécutif, madame Sylvie Dupont-Simard, le vice-président monsieur Denis Émond préside la séance.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 43 0409 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0409-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 44 0409 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 mars 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0409-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer fournit alors les renseignements requis sur chacun des dossiers et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION CE 45 0409 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE d'accorder, conformément aux dispositions liant les concernant, un congé sabbatique à traitement différé aux personnes suivantes:

- ✓ Jean Boucher, enseignant à l'école Jacques-Buteux, à La Tuque, congé d'une durée de six (6) mois soit du 24 août 2009 au 27 janvier 2010, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2009;
- ✓ Annie Côté, enseignante à l'école secondaire des Chutes, à Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois soit du 28 janvier 2014 au 30 juin 2014, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2009;
- ✓ Lyne Lavallée, enseignante à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, à La Tuque, congé d'une durée de six (6) mois soit du 28 janvier 2010 au 28 juin 2010, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2009;
- ✓ Nancy Normandin, enseignante à l'école secondaire des Chutes, à Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois soit du 28 janvier 2010 au 30 juin 2010, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2009;
- ✓ Sonia Paquin, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie, à Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois soit du 28 janvier 2010 au 30 juin 2010, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2009;
- ✓ Michel Tardif, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie, à Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois soit du 27 janvier 2011 au 30 juin 2011, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

Adopté unanimement

Congé sans
traitement

RÉSOLUTION CE 46 0409 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sans traitement à temps complet pour l'année scolaire 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, à temps complet, tel que décrit ci-dessous, conformément aux dispositions liant la concernant, à madame Isabelle Parke, psychoéducatrice aux écoles La Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban, Primadel à Saint-Adelphe, Masson à Sainte-Thècle et Sablon d'Or à Lac-aux-Sables, pour la période du 31 mars 2009 jusqu'au 30 juin 2010.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À 18 h 20, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 47 0409 : Madame la commissaire représentante du comité de parents Patricia Pépin PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire